MARTIGNY, lundi 24 novembre 1952 — 92e année — N° 134

LE CONFÉDÉRÉ

PRIX D'ABONNEMENT
SUISSE : Un an Fr. 14.—
Avec „Bulletin officiel" Fr. 21.50
ETRANGER : Un an Fr. 22.—
Avec „Bulletin officiel" Fr. 29.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II c 58
Joindre 20 ct. en timbres-poste toute demande de changement d'adresse

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN
PARAISSANT À MARTIGNY, LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

Annonces: Publicitas Sion, tél. 2 12 36
Rédaction: Martigny, téléphone 6 10 31
Annonces: Publicitas Martigny, tél. 61031

ANNONCES — RÉCLAMES
le mm.-ligne ou son espace — le mm.-ligne 2 colonnes/81 mm.
10 ct. CANTON 22 ct.
13 ct. SUISSE 30 ct.
13 ct. ETRANGER 30 ct.
AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) 20 ct.
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II c 485

RÉGIE DES ANNONCES PUBLICITAS S. A., SION ET MARTIGNY, AVENUE DE LA GARE ET SUCCURSALES DANS TOUTES LES PRINCIPALES VILLES SUISSES

EN PASSANT...

Chambre commune

C'est idiot de se lancer dans un métier sans peser, d'abord, ses chances.

Par exemple, on devient chroniqueur, histoire en s'expliquant un peu avec le public de s'éclairer sur soi-même.

Mais, le temps passe et trente ans plus tard l'on est catalogué, étiqueté, ficelé comme un ballot :

Il n'y a plus qu'à supporter la réputation qu'on nous a faite.

Quand je pense aux professeurs qui m'ont donné des leçons de chimie, de physique, de mathématiques ou qui ont perdu leur latin à m'enseigner l'allemand, je me dis qu'ils auraient cent fois mieux justifié leur mission en m'apprenant le système D.

Peut-être, hélas, l'ignoraient-ils eux-mêmes !

Le problème est pourtant bien simple :

Si vous ne voulez pas passer votre existence entière à trimer comme un nègre pour nouer les deux bouts, il convient de gagner du fric le plus rapidement possible.

Tout le reste vous sera donné de surcroît.

La considération, d'abord, cela va de soi, mais aussi les honneurs, les sinécures, les conseils d'administration et la chance.

Vous disposerez alors de tout votre temps — réserve faite des banquets auxquels vous serez moralement tenu d'assister — pour vous livrer aux occupations qui vous plaisent.

Pour l'un ce sera le jardinage, pour l'autre la pêche à la ligne.

A quarante ans, à condition de savoir appliquer la méthode, on peut prendre un repos complet.

Vous croyez que je plaisante ?

Pas du tout.

Naturellement, il y a des maldroits qui n'ont pas compris le truc et qui se retrouvent au pénitencier pour une affaire de châteaux en Espagne.

C'est leur faute.

S'ils s'étaient pénétrés de cette idée que nul n'est censé ignorer la loi, ils auraient su comment la détourner.

Une lacune au programme scolaire !

* * *

Tenez, des exemples :

Je suis sûr que vous ignoriez, vous, que le trafic d'or n'était pas un délit infâmant, mais une infraction douanière.

Moi, je l'ai su trop tard, sinon vous pensez bien que je n'en serais pas réduit à griffonner ce papier.

Passons sur les moyens de se procurer des lingots qui ne sont pas des moyens sorciers.

Une fois que vous avez commis suffisamment de petites saletés pour obtenir la confiance des gens, vous vous tenez dans la coulisse et vous tirez les ficelles.

Des hommes de paille agissent à votre place.

Supposez que l'un d'entre eux se fasse prendre. On le condamne à une formidable amende conversible en un maximum de trois mois d'arrêt.

L'arrêt — pas besoin de vous faire un dessin — n'a pas le caractère outrageant de la prison.

D'entente avec vous, l'individu tire ses trois mois au lieu de payer la forte somme.

Vous le désintéresserez en prenant soin de sa famille et en lui versant une équitable indemnité de la main à la main.

Tout le reste est bénéfice que vous empochez.

C'est ainsi que j'ai vu un petit trafiquant payer pour un plus grand, le premier se laissant coffrer pour permettre au second de continuer sa fructueuse activité.

Je m'empresse d'ajouter que si vous voulez tenter l'expérience, vous arrivez trop tard, comme la grêle après les vendanges.

Renseignez-vous sur les dispositions nouvelles.

Mais, j'enrage quand je m'aperçois que j'aurais pu gagner plusieurs centaines de mille francs, comme un que je connais, en laissant subir trois mois de tôle à un comparse, et que j'ai laissé passer l'occasion de m'assurer une situation honorable, enviable et sûre.

Bien entendu, vous ne vous êtes jamais avisés que vous pouviez vous intituler comptable et ouvrir une fiduciaire sans aucune préparation quelconque.

Une seule condition :

Ne pas vous prétendre « diplômé » si vous ne l'êtes pas.

Une fois que vous avez saisi la combine, vous imitez ce gaillard dont on m'a parlé et qui se présentait chez les paysans vaudois pour leur proposer de remplir leurs feuilles d'impôts.

Il demandait quelques renseignements, accomplissait rapidement son boulot, réclamait 20 francs et s'en allait plus loin.

Une petite affaire à se planquer dans le gousset 200 balles par jour.

Faut pas repasser dans le même village, car tous les habitants que vous avez déjà visités ont été convoqués à la commission d'impôts et salés, comme il se doit, pour déclarations incomplètes et inexactes.

Mais, le monde est grand et d'autres poires attendent.

* * *

Ça, je dois l'avouer, c'est du travail à la petite semaine.

Je vous conseillerais plutôt, si vous avez des aspirations plus hautes et des prétentions, à faire fortune dans les arts, de signer les pièces des autres.

Seulement, il faut se fixer à Paris.

Vous dépistez les manuscrits d'auteurs talentueux, mais inconnus, vous leur achetez leur ours pour un prix modeste et vous le faites jouer sous votre nom.

A vous les droits d'auteurs !

Vous pouvez aussi, si vous êtes un délicat, signer en collaboration et partager le magot.

Même histoire pour les chansons, les lyrics, les opérettes, les divertissements.

L'on cite un monsieur qui a signé une centaine d'œuvres.

Sans doute en a-t-il eu, au moins, pour deux ou trois heures !

Voilà.

On apprend tout cela, au cours de la vie, et l'on se retrouve à cinquante ans devant la même table qu'à vingt, à poursuivre la même tâche ardue.

C'est peut-être idiot de faire chambre commune avec sa conscience.

A vous de voir si vous pouvez vous séparer de la vôtre, en tout bien, tout honneur, avec l'autorisation de la justice humaine et la considération distinguée du monde.

Moi, je ne puis plus...

Vous pensez, depuis le temps que nous vivons ensemble, elle finirait par me faire une scène !

A. M.

La Suisse est le meilleur client de la France

Il ressort de la statistique du commerce extérieur que l'administration des douanes vient de publier que la Suisse est devenue le meilleur client de la France.

En effet, pour les dix premiers mois de 1952, elle arrive au premier rang des exportations, ayant acheté pour 84,3 milliards de francs français de marchandises. Elle est suivie dans l'ordre par la Grande-Bretagne (70 milliards), l'Union économique belgo-luxembourgeoise (64 milliards), l'Allemagne occidentale (60,5 milliards) et les Etats-Unis (45,8 milliards).

En revanche la Suisse ne figure pas parmi les premiers fournisseurs de la France.

GENEVE

Le nouvel hôpital cantonal en voie d'achèvement

Initiative radicale

Encouragée par divers et retentissants succès sur le plan cantonal, la minorité radicale fribourgeoise a déployé une intense activité, au cours de ces derniers mois, en vue de mettre définitivement sur pieds un important projet de revision partielle de la Constitution cantonale. En 1922 déjà, grâce à son impulsion et aux graves dissenssions qui sévissaient au sein du parti majoritaire, une première revision avait abouti, qui accordait notamment au peuple le droit d'élire les membres du gouvernement cantonal et de nommer les députés au Grand Conseil selon le mode proportionnel. Cette dernière réforme fut cependant sabotée par l'établissement d'un quorum électoral de 15 %, uniquement destiné à prétériter les minorités de leurs droits dans certains districts. Même dans le canton du Valais, où les conditions politiques sont sensiblement analogues à celles du canton de Fribourg, la minorité radicale est parvenue récemment à ramener le dit quorum à 10 %.

C'est au milieu d'un grand enthousiasme que l'assemblée des délégués du parti radical fribourgeois, réunie dans la fière citadelle de Bulle, a décidé le lancement immédiat d'une demande d'initiative relative aux revisions constitutionnelles proposées par le comité cantonal du parti et qui ont trait à l'abrogation des entraves mises à l'exercice des droits d'initiative et de referendum, à la garantie du secret du vote, souvent violé dans des communes où le parti majoritaire est dominant, à l'élection des conseillers au Etats par le peuple, à l'abaissement du quorum légal et au respect de certaines incompatibilités. Sur la proposition de M. le député Louis Dupraz, spécialiste en matière de finances publiques, auquel, malgré ses compétences reconnues, la majorité conservatrice du gouvernement avait systématiquement refusé la direction du dicastère cantonal des finances, l'assemblée a décidé de demander encore l'introduction dans la Charte cantonale d'une disposition prévoyant l'interdiction de toute dépense publique extra-budgétaire nouvelle sans couverture financière correspondante. Cette clause est dictée par l'état alarmant des budgets et des comptes et l'acroissement régulier de la dette publique au cours de ces dernières années.

Rappelons à ce sujet que la minorité radicale avait obtenu un franc succès devant le peuple, peu après la fin des hostilités, en faisant triompher devant le corps électoral l'opposition ouverte du gouvernement conservateur, le principe du referendum financier facultatif pour toute dépense extra-budgétaire supérieure à 500.000 francs. On peut s'attendre à un nouveau et prochain succès radical sur les bords de la Sarine, avec l'appui loyal et assuré des autres minorités politiques.

La grande famille radicale-démocratique suisse enregistrera avec une vive satisfaction ce progrès de nos institutions politiques libres, dans un canton trop longtemps soumis à la domination quasi dictatoriale de la majorité conservatrice.

UNION SUISSE fondée en 1887, GENÈVE
René ROULET et André ZURBRIGGEN, agents
Bureau : Rue du Petit Chasseur, SION
Tél. 2 13 71
Assurances incendie, glaces, vol, eaux, accidents, responsabilité civile, transports, voyages, vie.
Assurances des chevaux, mulets, par la Mutuelle Chevaline Suisse, Lausanne.
Agents actifs recherchés partout

TRANSFORMATION DE NOS VERGERS

Le rapport de gestion de la Régie fédérale des alcools pour 1951-52 constate que le chiffre de 400.000 arbres fruitiers de moindre valeur abattus en 1950-51 a encore été dépassé. Ce qu'on vise par cette action c'est le groupement des arbres en vergers compacts et l'élimination d'arbres non rentables ou produisant des variétés peu demandées, notamment des poiriers à cidre. Ces travaux d'abattage sur une grande échelle sont grandement facilités par l'emploi de treuils sur tracteur et de scies à moteur. A titre d'essai, cette action d'abattage a été étendue, bien que dans une mesure restreinte, à des régions possédant un grand nombre de cerisiers et à certaines contrées de la Suisse romande.

En tout, la Régie fédérale des alcools, pendant l'exercice 1951-52, a accordé des subsides en faveur de la transformation des vergers dépassant la somme de 900.000 francs.

Les « journées des parents » dans les écoles de recrues

Le Conseil fédéral répond ce qui suit à une petite question de M. Dietschi, député radical de Soleure, au sujet des « journées des parents » dans les écoles de recrues :

« Ces derniers temps, quelques commandants d'écoles de recrues ont organisé à titre d'essai des « journées des parents » dans l'intention de resserrer les liens entre le peuple et l'armée. On constata cependant que les parents qui pouvaient assister à ces réunions étaient peu nombreux.

« Une grande partie des écoles de recrues dans les armes spéciales notamment sont formées d'hommes venant de toutes les régions de la Suisse. Par suite de la grande distance entre le domicile des parents et la place d'armes, le nombre des personnes qui peuvent, dans ces cas-là, donner suite à l'invitation est fort réduit. Il faut éviter aussi que seuls les parents aisés puissent le faire. Telle est la raison pour laquelle on a renoncé à ces journées. »

M. Pinay l'emporte

Par 304 voix contre 214, l'Assemblée nationale a décidé, comme le lui demandait M. Pinay, président du Conseil, l'ajournement du débat sur l'augmentation des allocations familiales et de l'allocation aux vieux travailleurs.

La séance a été aussitôt levée.

PAPIERS EN GROS **PAPICO S. A., SION** PAPETERIE EN GROS ★ ENVELOPPES en tous genres
TÉLÉPHONE 027 2 27 16

Stop l'assurance d'être bien servi

Cornets de fêtes...

300 g. (amandes-noisettes-noix et arachides rôties) Fr. 1.05 avec 5 %
350 g. (même mélange plus chocolat et mandarines) Fr. 1.35 d'escompte

STOP

PRIX BAS — CHOIX — QUALITÉ !

SUCRE FIN le kg. **-.87**5
Cornet de 2 kg. net, Fr. 1.75

SUCRE CANDIS (brun-noir) les 500 g. Fr. —.95 avec 5 %
AMANDES de Californie sachets 150 g. Fr. 1.05 d'escompte
NOISETTES triées Tarragone sachet 150 g. Fr. 1.05

Le peuple et les cantons ont accepté le contrôle des prix et le régime du blé

Les deux arrêtés fédéraux soumis hier au verdict populaire ont été acceptés à une majorité que l'on n'attendait pas si forte.

En effet, si le projet concernant le ravitaillement du pays en céréales panifiables (régime du blé) ne rencontrait pas d'opposition sérieuse, celui ayant trait au maintien temporaire d'un contrôle des prix réduit se heurtait à de farouches résistances. Une campagne de grand style, soutenue par de puissants moyens financiers, avait été menée contre le contrôle des prix et l'on se demandait dans quelle mesure les électeurs suivraient ces slogans négatifs abondamment répandus dans tout le pays. Il fallait compter aussi sur l'attitude traditionnelle des « Neinsager » qui votent non contre tout « ce qui vient de Berne ».

Eh bien ! malgré cette campagne puissamment orchestrée, malgré l'épouvantail du fonctionnarisme que l'on agitait, malgré l'apport de voix des « Neinsager », le contrôle des prix a passé à la très forte majorité de 488.489 oui contre 289.462 non. Quinze cantons et deux demi-cantons ont donné une majorité affirmative contre quatre cantons et quatre demi-cantons.

Ce net verdict signifie que le peuple suisse n'a pas voulu risquer l'aventure d'une hausse du coût de la vie en débloquant les prix des loyers et des fermages. Pleinement conscients des avantages de la paix sociale dont nous jouissons grâce aux accords de stabilisation prix-salaires, il s'est refusé à suivre les adversaires de l'arrêté dans leurs considérations d'ordre formel ou trop simplement idéologiques.

Les paysans, de leur côté, ont compris qu'une diminution du pouvoir d'achat du consommateur suisse provoquerait fatalement une mévente des produits indigènes et l'ouverture d'une grave crise. Le vote affirmatif d'hier est une précieuse indication de l'état d'esprit actuel du corps électoral. Celui-ci sait parfaitement que l'on n'a plus à choisir, de nos jours, entre un libéralisme économique pur ou un dirigisme à outrance mais bien à trouver, entre ces deux extrêmes, des solutions intermédiaires capables d'assurer à la fois la paix économique et sociale de notre pays et nos échanges commerciaux avec l'étranger.

Sa réponse au sujet du maintien temporaire du contrôle des prix ne laisse planer aucun doute sur la volonté du peuple suisse d'appuyer le Conseil fédéral, et plus particulièrement M. Rubattel, chef du département de l'Economie publique, dans les solutions de raison et de bon sens qu'il préconise pour résoudre les graves problèmes de l'heure.

g. r.

	Contrôle des prix		Ravit. du pays	
	OUI	NON	OUI	NON
Zurich	190 249	53 724	115 331	46 151
Berne	83 794	36 663	97 091	22 083
Lucerne	18 183	17 470	25 137	10 554
Uri	2 444	2 436	3 734	1 142
Schwyz	3 246	6 225	5 710	3 717
Obwald	814	1 900	1 484	1 238
Nidwald	1 343	2 003	2 126	1 234
Glaris	3 993	2 790	5 048	1 752
Zoug	3 153	3.379	4 416	2 075
Fribourg	9 456	7 723	13 504	3 603
Soleure	19 590	8 901	23 033	4 748
Bâle-Ville	29 000	9 673	32 768	5 553
Bâle-Campagne	11 516	7 224	15 202	3 570
Schaffhouse	8 495	5 203	10 691	2 888
Appenzell (R.-E.)	2 948	6 157	3 452	5 628
Appenzell (R.-Int.)	689	973	883	797
Saint-Gall	26 203	27 891	34 875	17 104
Grisons	10 021	10 408	15 397	5 001
Argovie	37 794	31 299	48 610	20 465
Thurgovie	15 549	15 135	22 200	8 414
Tessin	12 626	3 106	13 404	2 110
Vaud	32 785	14 780	37 464	9 375
Valais	8 483	6 433	10 578	4 009
Neuchâtel	15 429	3 860	16 546	2 559
Genève	21 686	4 006	23 497	2 092
Totaux	488 489	289 462	582 181	187 862

Le vote du Valais

Notre canton a accepté le contrôle des prix par 8.700 oui contre 6.573 non et le régime du blé par 10.862 oui contre 4.082 non. On constate tout d'abord que le tiers seulement du corps électoral s'est rendu aux urnes puisque, sur 45.000 électeurs inscrits, 15.000 seulement se sont déplacés. L'examen des résultats nous montre ensuite que le régime du blé a été généralement accepté partout. L'opposition aux deux arrêtés s'est manifestée d'une façon très nette dans le Haut-Valais. Une soixantaine de communes de cette région ont repoussé le contrôle des prix, tandis qu'une quinzaine repoussaient également le régime du blé, unanimement recommandé par tous les partis. Dans les districts romands, on ne trouve qu'une seule commune ayant refusé le régime du blé : Saint-Jean (Anniviers) et un résultat partagé à Grimisuat et à Val d'Illiez.

Le contrôle des prix a été accepté dans toutes les communes romandes sauf quinze, parmi lesquelles on retrouve Saint-Jean, Grimisuat et Val d'Illiez, puis Montana, Veyras, Evolène, Hérémence, Fully, Orsières, Sembrancher, Dorénaz, Mex, Vérossaz, Champéry et Troistorrents.

g. r.

Voici quelques résultats...

Les deux premiers chiffres indiquant dans l'ordre les oui et les non concernant le contrôle des prix et les deux autres les oui et les non concernant le régime du blé :

District de Sierre. — Chalais, 91, 40, 104, 22 ; Chippis, 92, 27, 87, 24 ; Granges, 96, 21, 99, 16 ; Grône, 49, 15, 51, 12 ; Lens, 128, 29, 118, 27 ; Saint-Léonard, 73, 34, 85, 25 ; Sierre, 405, 180, 441, 130.

District d'Hérens. — Ayent, 120, 35, 141, 21 ; Saint-Martin, 86, 31, 93, 24 ; Vex, 48, 29, 54, 21.

District de Sion. — Bramois, 71, 31, 84, 17 ; Salins, 46, 4, 46, 5 ; Sion, 829, 556, 904, 366.

District de Conthey. — Ardon, 91, 63, 123, 35 ; Chamoson, 153, 71, 157, 67 ; Conthey, 217, 61, 207, 58 ; Nendaz, 67, 42, 77, 30 ; Vétroz, 87, 51, 106, 27.

District de Martigny. — Bovernier, 51, 28, 56, 25 ; Charrat, 85, 25, 102, 7 ; Fully, 143, 144, 250, 41 ; Isérables, 42, 11, 46, 8 ; La Bâtiaz, 54, 17, 61, 11 ; Leytron, 84, 49, 87, 42 ; Martigny-Bourg, 136, 78, 159, 50 ; Martigny-Combe, 45, 42, 57, 29 ; Martigny-Ville, 333, 153, 372, 99 ; Riddes, 103, 27, 103, 20 ; Saillon, 22, 21, 28, 14 ; Saxon, 129, 115, 18, 81.

District d'Entremont. — Bagnes, 196, 130, 258, 69 ; Bourg-St-Pierre, 26, 8, 28, 6 ; Liddes, 40, 37, 58, 20 ; Orsières, 57, 97, 101, 54 ; Sembrancher, 45, 60, 64, 41 ; Vollèges, 62, 57, 79, 38.

District de Saint-Maurice. — Collonges, 42, 14, 47, 9 ; Saint-Maurice, 231, 91, 258, 57 ; Salvan, 80, 57, 96, 37 ; Vernayaz, 116, 52, 146, 22.

District de Monthey. — Colombey-M., 111, 55, 121, 35 ; Monthey, 368, 213, 417, 152 ; St-Gingolph, 42, 18, 52, 6 ; Vouvry, 147, 78, 166, 50.

La boîte de 10 Poudres 1.60. En vente dans les Pharmacies.
Dépôt général : Pharmacie Principale, Genève.

Un temps à rhume ? Protégez-vous...

Méfiez-vous de ce rhume. N'hésitez pas.. Dès les premiers symptômes, prenez du **Sirop des Voges Cazé.** Pendant votre sommeil, il vous décongestionnera et, le matin, vous vous réveillerez dégagé. Grâce au SIROP DES VOSGES, votre rhume n'ira pas plus loin.

De trois à quatre cuillerées à soupe par jour à prendre de préférence dans une boisson chaude. **En vente : Pharmacies et drogueries.**

Café - Restaurant de la CROIX FEDERALE SION

Au premier étage : Sa petite salle pour 20 personnes, **entrée séparée.**
Sur commande. — Spécialités au Grill : **Cochon de lait à la broche, gigot d'agneau** à la broche et **les autres** grillades.

ELSIG - BEYELER.

Nouvelles du Valais

Le Conseil général est accepté à Sion

Par 881 oui contre 554 non, les électeurs sédunois ont accepté l'introduction du Conseil général. Conformément à la loi l'élection des 60 membres de ce conseil aura lieu le 14 décembre, soit le dimanche qui suit les élections communales. Ce résultat constitue un beau succès pour le comité d'action en faveur du Conseil, qui était composé de membres de tous les partis politiques de Sion ainsi que de citoyens indépendants. On se souvient en effet qu'une tentative d'introduire le Conseil général avait échoué il y a quatre ans par une assez nette majorité.

Service dentaire scolaire

Il a paru des comptes rendus dans la presse au sujet de la motion déposée au Grand Conseil par M. le député Meizoz et demandant un service dentaire scolaire dans les villes du canton. différentes façons, je me permets, ayant été prédifferentes façon, je me permets, ayant été président de la Société valaisanne d'odontologie au moment où on a institué un service dentaire cantonal, de mettre les choses au point.

Il est absolument nécessaire de créer dans les grandes villes du canton un service dentaire scolaire et nous ne pouvons que l'encourager. Cependant, comme il y a encore loin jusqu'à ce que le Grand Conseil et les communes aient pris les mesures qui sont pourtant très urgentes, nous pensons qu'il est nécessaire de maintenir le dentiste scolaire nommé par le canton. Son travail de dépistage, de surveillance, de propagande a été très utile et nous avons vu accourir à nos cabinets dentaires des masses d'enfants qui n'y seraient jamais venus.

Nous espérons donc, pour le bien de notre enfance valaisanne, que ce service continuera à fonctionner en attendant de pouvoir le remplacer par un service plus complet ou plus direct.

Dr G. Contat.

LES SPORTS

Première ligue

Boujean - Martigny, 3-1 (?)

Si nous mettons ce résultat entre parenthèses, c'est que le match s'est terminé environ dix minutes avant la fin et que Martigny a déposé protêt. En effet, les équipes se trouvaient à égalité, 1-1 lorsque l'arbitre accorda un penalty aux locaux, puis un second qui fut arrêté par Contat. C'est à ce moment que se produisit l'incident : l'arbitre ordonna de retirer le penalty arrêté par Contat et, devant les protestations et les palabres qui eurent lieu sur le terrain, il renvoya les deux équipes aux vestiaires avant la fin de la partie.

N'insistons pas sur ce match puisqu'il fait l'objet d'un protêt et souhaitons simplement qu'une solution sportive et équivalable mette fin à cet incident.

Sierre - Vevey, 2-1

Les locaux fournirent une belle partie au début puis se relâchèrent. La défense sierroise eut alors toutes les peines du monde à contenir les fougueux assauts veveysans, et c'est à Sartorio que Sierre doit sa victoire de justesse. Celle-ci permet aux Sierrois de se rapprocher du nouveau leader Bienne-Boujean.

Autres résultats : *La Tour-Yverdon, 4-2.*

Au *classement,* Boujean est premier avec 9 matches 14 points, tandis que le trio valaisan Martigny-Sierre-Sion occupe les deuxième, troisième et quatrième places. Forward et Yverdon demeurent à l'affût avec 10 points, tandis qu'au bas du tableau Montreux, La Tour et Central peinent visiblement.

Deuxième ligue

La rencontre Monthey-Aigle a réglé la question de suprématie du groupe. Les Valaisans, que nous nous réjouissons de voir disputer les promotions et venir tenir compagnie en première ligue à Martigny, Sion et Sierre, ont facilement disposé de la formation vaudoise par 3-0.

Autres résultats : St-Maurice-St-Léonard, 2-0 ; Chippis - Sierre II, 2-4.

Troisième ligue

Ardon I - Sierre III, 4-3 ; Sion II - Vétroz I, 2-3 ; Martigny III - Muraz I, 2-6.

Eau-de-Vie de MIRABELLE du Valais
Une grande Spécialité distillée par Morand MARTIGNY

Un Valaisan qui fait honneur à son canton

Les journaux valaisans et suisses ont signalé le succès des conférences données en Belgique par notre compatriote, l'écrivain Maurice Zermatten.

Ce qu'il y a lieu de mettre particulièrement en lumière, à côté de la façon remarquable dont M. Zermatten a entretenu ses nombreux auditeurs, c'est le geste vraiment généreux accompli par M. le ministre Vallotton à l'égard de notre canton.

A l'occasion du séjour de M. Zermatten à Bruxelles, notre distingué représentant en Belgique a en effet donné une grande réception, à laquelle a pris part le tout Bruxelles et au cours de laquelle l'écrivain valaisan fut invité à entretenir ses hôtes, au nombre de plus de 200, des Hautes-Alpes, c'est-à-dire du Valais.

A cette réception assistaient entre autres : M. van Hutten, président du Conseil des ministres, le président du Sénat et de nombreux sénateurs ; le ministre des Finances, le président de la Chambre des députés, le grand Maréchal de la Cour, le Corps diplomatique presque au complet, les grands dignitaires de la Cour dont le prince et la princesse de Ligne, les recteurs des Universités de Bruxelles et de Louvain, le procureur royal, etc...

M. Zermatten entretint cet auditoire de choix pendant plus d'une heure sur nos montagnes, illustrant son exposé, chaudement applaudi, de vues en couleurs, exposé qui fut suivi d'un dîner gracieusemnt offert aux auditeurs par M. le ministre Vallotton.

Il convient de rendre hommage à ce dernier, qui possède un chalet à Grimentz et est un grand ami du Valais. Il convient de le remercier d'avoir bien voulu permettre à notre compatriote de faire mieux connaître les beautés naturelles de notre canton, auquel o nne saurait faire une publicité plus efficace et de meilleur aloi. M. le ministre Vallotton s'est acquis, à cette occasion, un droit de plus à l'hospitalité valaisanne la plus chaleureuse.

La Bâtiaz. — *Assemblée générale*

Les citoyens se rattachant au parti radical-démocratique sont convoqués en assemblée générale samedi 29 novembre, à 20 h., à la salle communale de La Bâtiaz.

Ordre du jour : élections communales.

Fully. — *Parti radical*

Les citoyens se rattachant au parti radical et tous ceux qui sont épris de notre idéal démocratique sont invités à l'assemblée générale du parti le jeudi 27 novembre, à 20 heures, à la grande salle du Cercle. Ordre du jour :

1. Questions administratives ;
2. Désignation des candidats ;
3. Divers.

Le Comité.

Sierre. — *Assemblée du parti*

Nous rappelons l'assemblée générale qui aura lieu demain mardi 25 novembre, à 20 heures, à l'hôtel Bellevue. Conférencier : M. Camille Crittin, conseiller national.

Comment la presse communiste juge un dirigeant du parti

On sait que M. André Marty, un des leaders du communisme en France, a été récemment l'objet de sanctions pour « déviationnisme ».

L'« Humanité » du 19 novembre publie un document polémique contre M. Marty, dans lequel on lit notamment :

« Nous mettrons à nu le Marty sans principe, couvrant par des « phrases gauches » et des « gesticulations à fracas » un comportement de capitulard, de paniquard, craignant comme le feu la véritable action unie des masses. »

Ce document reprend, par ailleurs, en les développant, les accusations portées contre l'ancien secrétaire du parti.

Aux désaccords portant sur la dissolution des milices potriotiques en 1944, sur la campagne pour le retour de Maurice Thorez, sur la possibilité « de prendre le pouvoir à la libération », s'ajoute encore un conflit sur « l'application des décisions du comité central sur la production ». Marty se voit encore reprocher une falsification du rapport Jdanov en 1947 et une référence au trotskysme insuffisamment violente.

Quand les « purs » s'épurent, que de défauts ne découvre-ton pas à celui qu'il faut « mettre à nu » !

Je veux un parfum GUY Paris

MARTIGNY

Les représentations des Eclaireuses de Martigny-Ville et Bourg

La première a été donnée en ville samedi dernier, les deux autres dimanche au Bourg, l'après-midi et le soir. Elles ont obtenu un plein succès. Aussi, la salle archicomble n'a pas ménagé ses applaudissements à ces actrices en herbe.

Toute cette jeunesse enthousiaste, sous l'impulsion de leur jeune moniteur spirituel, dynamique et pince-sans-rire à souhait, a évolué avec grâce sur la scène, dans les ballets et les danses. Les adolescentes ont bien tenu leur rôle dans la pièce de théâtre qui était tout indiquée pour elles. Elles en garderont un souvenir durable qui les servira plus tard avant d'engager le cœur à la légère.

Cette pièce de théâtre dramatique, qu'elles ont jouée en son temps, leur reviendra en mémoire, et les rendra prudentes. Les éclaireuses ainsi que la pianiste sont à remercier et à féliciter pour nous avoir fait passer de si beaux moments. Une mention spéciale à la pauvre vieille mère (qui n'est autre que la directrice de ces éclaireuses) et à sa fille, lesquelles avaient un rôle assez ingrat et difficile qu'elles ont tenu avec un naturel à rendre jalouses des professionnelles. P. R.

P.-S. — Il est à souhaiter que la fusion des Eclaireuses du Bourg et de la Ville soit un heureux présage de la fusion à venir des communes de la Ville et du Bourg.

Réunion du Club alpin

L'assemblée annuelle du Club alpin suisse, section de Martigny, s'est déroulée, samedi après-midi, au foyer du Casino Etoile, sous la présidence de son dévoué président M. Georges Darbellay. Dans son rapport présidentiel, ce dernier a fait un tour d'horizon de l'activité de l'exercice écoulé. Après avoir exprimé le vœu que des réunions mensuelles du Club, avec conférences ou projections instructives ou attrayantes, puissent être réalisées prochainement, il a souligné la participation féminine aux manifestations de la société, laquelle s'est révélée très heureuse. Il a salué notamment les performances sportives de M. Bohri, membre du club, qui a fait tous les sommets suisses de 4.000 mètres. Le groupe de la jeunesse O.J. se développe également d'une façon réjouissante.

La société compte 169 membres, plus 11 sympathisants. La fortune de la société s'élève à fr. 1.793.—.

Enfin la section de Martigny devra assumer la responsabilité de présider aux destinées de la section valaisanne du Monte-Rosa qui tiendra prochainement ses assises à Martigny.

Après avoir remercié vivement tous les collaborateurs qui l'ont considérablement aidé dans son mandat présidentiel, M. Darbellay conclut ainsi son rapport : « Le groupe de Martigny va s'envoler vers de nouvelles destinées. Il a certainement un bel avenir devant lui, car il a pour lui d'être formé d'éléments jeunes et actifs, d'anciens dévoués et de plus anciens, gardiens des saines traditions du Club alpin, qu'ils sauront inculquer et que nous transmettrons à notre tour. »

Ce rapport fut vivement applaudi, et M. Darbellay remercié pour tout le dévouement qu'il a apporté à la bonne marche de la société.

Après la partie administrative proprement dite qui fut approuvée à l'unanimité, les participants acceptèrent de présenter le comité suivant pour la prochaine assemblée du Monte-Rosa, à savoir :

Président : M. Albano Simonetta ; vice-président : M. Louis Spagnoli ; secrétaire : Me Jean-Maurice Gross ; caissier : M. Georges Tissières ; chef de courses : M. Georges Darbellay ; chef des cabanes : M. Herbert Gattlen ; O.J. : M. Curchod.

Enfin, le groupe Martigny a renouvelé son comité comme suit : président, M. Willy Stalder ; vice-président, M. Paul Perrochon ; secrétaire, M. Raboud ; caissier M. André Lugon ; chef de courses, M. Roland Darbellay ; chef de l'O. J., Jules Carron.

Nous ne doutons pas qu'avec de tels « ministères » l'idéal du Club alpin sera bien défendu tant en Valais qu'à Martigny. La partie administrative fut suivie selon la tradition d'un dîner qui s'est déroulé dans les salons de l'hôtel Kluser et qui fut, comme toujours, excellemment servi. Il est superflu d'ajouter qu'un « climat » joyeux et cordial fut la caractéristique de cette soirée à laquelle moult dames et jeunes filles apportaient un éclat de fraîcheur juvénile. v. d.

CORSO : *LUNDI et MARDI, 2 films* „Meurtre à Hollywood" *et* **LES RÉVOLTÉS DE BRIMSTONE**

Vendredi 28 novembre, à 20 h. 30, au C.O.R.S.O.
GRAND SPECTACLE
AVEC LE CÉLÈBRE CHANSONNIER **GILLES** et **Albert URFER**
Places 3.— et 4.— (Droits ensus) Location Gaillard, dès mercredi

LES SPECTACLES

Gilles et Albert Urfer au Corso-Martigny

Le vendredi 28 courant s'inscrira parmi les belles soirées de Martigny le gala **Gilles** et **Albert Urfer.** Le répertoire de Gilles est toujours comme une promenade printanière à travers la poésie et la fantaisie. Jamais le mot « gala » n'a eu autant de signification.

Deux films au Corso

Si vous aimez la folle avnture, allez voir ce soir, lundi et demain mardi, au Corso : **« Meurtre à Hollywood »** et **« Les revolvers de Bristone ».**

Cinéma Etoile, Martigny

Lundi 24 et mardi 25 : **Prolongation** du grand succès de l'écran : **« Le Grand Caruso »** en technicolor.

Mercredi 25 : Soirée « Steinfels ». Entrée libre.

Dès jeudi 26 : **« Monsieur Taxi »,** Michel Simon est formidable dans **« Monsieur Taxi ».** Le meilleur film français au referendum populaire de Vichy 1952.

Cinéma Rex, Saxon

Jeudi 26 : Une seule séance avec **« La Route de l'Opium »,** un film dramatique, poignant, mouvementé. Une guerre sans fin, mystérieuse, impitoyable, contre les trafiquants de drogue.

Dès vendredi (dim. matinée à 14 h. 30) : Le film tant attendu, l'œuvre extraordinaire de Maxence van der Mersch : **« Corps et Ames ».**

Cinémas

ETOILE Martigny
Lundi 24 et mardi 25 : PROLONGATION du grand film en technicolor
LE GRAND CARUSO
Mercredi 26 : Soirée Steinfels (entrée libre)
Dès jeudi 27 :
MONSIEUR TAXI
avec Michel Simon

REX Saxon
Jeudi 26 : Une seule séance et pourtant un film à ne pas manquer
LA ROUTE DE L'OPIUM
Dès vendredi 28 : L'œuvre extraordinaire de Maxence van der Mersch
CORPS ET AMES

†

Monsieur et Madame René DELASOIE-ROH et leurs enfants Françoise et Marie-Jeanne, à Sion ;
Madame et Monsieur Rémy MOULIN-DELASOIE et leurs enfants Elisabeth, Christiane et Michèle, à Martigny-Bourg ;
Madame veuve Josette GRANGIER - DELASOIE, à Montbovon ;
Monsieur Bernardin BARRUCAND et ses enfants, à Annecy-le-Vieux (Haute-Savoie) ;
Madame et Monsieur Alfred COTTET-BARRUCAND et leurs enfants, à Saint-Jorioz (Haute-Savoie) ;
Monsieur et Madame Adolphe BARRUCAND et leurs enfants, à La Balme-de-Thuy (Haute-Savoie) ;
Les enfants et petits-enfants de feu Joseph VERNAY, à Sembrancher, Genève et Montreux ;
Les familles parentes et amies,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Etienne DELASOIE

Maréchal des Logis de Gendarmerie en retraite

leur très cher père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, cousin, parain et ami, enlevé à leur tendre affection le 22 novembre 1952, à l'âge de 64 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny le mardi 25 novembre 1952, à 10 heures.

Domicile mortuaire : avenue du Grand-St-Bernard, Martigny-Bourg.

Priez pour lui !

Cet avis tient lieu de faire-part.

†

La famille de Michel VEUTHEY
à Châteauneuf

profondément touchée par les marques de sympathie reçues à l'occasion de son grand deuil, remercie très sincèrement toutes les personnes qui l'ont entourée par leurs prières, leurs messages ou leurs envois de fleurs et couronnes, dans cette douloureuse épreuve. Elle les prie de trouver ici l'expression de sa très vive reconnaissance.

LA SUISSE, ÉTAT MARITIME

(OCST) — Au printemps 1941, l'extension de la deuxième guerre mondiale à l'ensemble de la péninsule des Balkans enlevait le bénéfice technique de la neutralité aux derniers navires étrangers (grecs, puis yougoslaves) qui avaient jusqu'alors assuré le ravitaillement de la Suisse. C'est ainsi que, après avoir, pendant trois quarts de siècle (depuis le premier projet de pavillon suisse déposé en 1864 devant les Chambres fédérales par le conseiller fédéral Jakob Dubs), écarté cette solution comme irréelle, voire fantaisiste, la Suisse se trouva tout à coup acculée à la nécessité, pour continuer de subvenir à son approvisionnement, d'exercer la navigation maritime sous son propre pavillon.

Pris sur la base de l'arrêté fédéral du 30 août 1939 sur les mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité, l'arrêté du Conseil fédéral du 9 avril 1941 concernant la navigation maritime sous pavillon suisse (bientôt complété par quelques autres mesures, notamment par l'arrêté du Conseil fédéral du 20 janvier 1942 concernant le contrat d'engagement des marins) a fourni, sur le plan national, la base juridique de cette navigation maritime suisse.

Sur le plan international, le droit de la Suisse en tant qu'Etat souverain à battre son pavillon sur mer était incontestable et incontesté ; il se trouvait même reconnu par la Déclaration de Barcelone du 21 avril 1921 (prévoyant que les navires des Etats non riverains de la mer doivent être enregistrés en un lieu unique situé sur leur territoire — lieu qui fut, pour la Suisse, fixé par le Conseil fédéral à Bâle).

Avec huit vieux navires à fin 1941, les débuts de la marine marchande suisse furent certes difficiles. Les équipages, d'abord entièrement étrangers, réservaient des surprises qui venaient s'ajouter aux dangers de guerre, aux déviations de route et au retards dans les ports, aux mille difficultés surtout résultant des divers contrôles exercés par les belligérants. Rappelons pour mémoire le torpillage du **Maloja,** le bombardement erroné du **Chasseral,** le naufrage de l'**Albula** dans le port de Marseille attaqué, celui du **Generoso** sautant sur une mine au large du même port.

En Suisse même, d'autre part, l'opinion publique restait sceptique, voire hostile, en tous cas inquiète et divisée. Au beau milieu de la guerre, en 1943, les maisons de transport suisses recommandaient par exemple que la flotte suisse fût liquidée sitôt la paix revenue. Cependant, la nécessité nous tenait à la gorge : il fallut persévérer. De huit à fin 1941, avec un tonnage brut de 29.008 tonnes, le nombre des navires suisses avait passé à fin 1944 à treize, avec un tonnage brut total de 48.906 tonnes.

Il était normal que l'issue de la guerre marquât un temps d'arrêt dans le développement de la marine marchande suisse. La Confédération, qui possédait alors elle-même quatre unités et qui, par l'organe de l'Office de guerre pour les transports, avait pratiquement imposé jusqu'alors des conditions uniformes d'exploitation à tous les navires suisses, eut la sagesse de se défaire de ses propres navires. Du même coup, les armateurs privés accédaient à une indépendance dont ils n'avaient pas encore goûté et qui, seule, devait permettre de voir si, du point de vue économique, le maintien d'une marine marchande suisse était plausible en temps de paix. La période critique à cet égard s'étend sur les deux années 1946 et 1947. Au cours de l'année 1947, la flotte de l'Etat fut enfin liquidée ; mais la flotte suisse, un instant ramenée à six unités, comptait de nouveau neuf navires à la fin de cette même année — dont, chose nouvelle et bien significative, le neuvième (le **Léman**), quoique jaugeant 3.200 tonnes brutes seulement, était entièrement neuf.

Depuis 1947, la marine marchande suisse, entièrement entre les mains d'entrepreneurs privés, a connu un essor, certes limité si on le compare au prodigieux réarmement maritime mondial, mais proportionné aux possibilités économiques réelles du pays. Des navires récents ont été achetés, des navires neufs ont été construits. De 9 unités (dont un navire neuf) totalisant 40.141 tonnes brutes à fin 1947, la flotte suisse a passé à 27 navires (dont 13 construits depuis 1945) avec un total de 89.156 tonnes brutes à fin 1951 et à 37 navires (dont 21 construits depuis 1945) avec un total de 130.286 tonnes brutes, représentant 206.824 tonnes de portée en lourd, au 31 octobre 1952.

Si, à la faveur de prêts consentis au cours de l'année 1951 par la Confédération en vue du rajeunissement de la flotte suisse, on peut s'attendre encore à une légère augmentation du tonnage suisse d'ici la fin de 1952, il est cependant fort probable — et il ne faudra aucunement y voir un mauvais signe, bien au contraire — que le pavillon suisse accusera ensuite (du fait de la disparition progressive des vieilles unités) une nouvelle diminution, et cherchera à s'établir autour d'une moyenne modeste. Le tonnage total du pavillon suisse atteint en effet dès maintenant les chiffres même qu'on avait articulés au cours de la guerre comme répondant aux besoins majeurs d'une économie dirigée et tentaculaire, de telle sorte qu'il est normal, qu'il est sain, puisque la concurrence règne à nouveau pleinement sur le mraché mondial des frets, que les fluctuations de la marine marchande suisse suivent désormais, fût-ce même de loin, le mouvement de l'expansion commerciale de la Suisse plutôt qu'elles n'anticipent arbitrairement sur lui.

C'est pour fournir à ce développement une base juridique stable et, par là, mettre définitivement la Suisse au nombre des Etats maritimes que le Conseil fédéral a soumis aux Chambres, par un message du 22 février 1952, le nouveau projet de loi fédérale sur la navigation maritime sous pavillon suisse. Issu de la législation provisoire de 1941 — qui avait été si brillamment improvisée en trois semaines par feu le professeur Robert Haab de Bâle (et dont la version française avait de même été brillamment adaptée en quarante-huit heures par M. Jean Merminol, conseiller de légation) — ce projet incorpore au droit suisse ordinaire tant les règles tirées de nos propres expériences acquises depuis 1941 que celles qui, dictées par la nature des choses, et au premier chef par la nature de l'océan, appartiennent à la tradition maritime de tous les pays civilisés.

L'accueil favorable que ce projet a trouvé auprès des mandataires du peuple suisse comme dans la presse et l'opinion publique montre qu'une étape nouvelle, non exemple de pièges et de difficultés, mais qui ajoute à l'indépendance du pays, vient d'être avec bonheur franchie par la Suisse.

A.-R. WERNER,
Chargé de cours en droit maritime,
Université de Genève.

Le commerçant privé est toujours à votre service

†

Madame Maurice RODUIT-CHESEAUX, à Saillon ;
Monsieur Georges RODUIT, à Saillon ;
Monsieur Denis RODUIT, à Saillon ;
Monsieur Marc RODUIT, à Saillon ;
Mademoiselle Andrée RODUIT, à Saillon ;
Madame et Monsieur Oscar BESSON-RODUIT et leurs enfants, à Saillon ;
Madame et Monsieur Marcel RUDAZ-RODUIT et leurs enfants, au Locle ;
Monsieur Charly RODUIT, à Saillon ;
Monsieur Maurice RODUIT, à Saillon ;
Mademoiselle Sarah RODUIT, au Locle ;
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Maurice RODUIT

ancien député

leur cher époux, père, beau-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, survenu accidentellement le samedi 22 novembre, dans sa 71e année.

L'ensevelissement aura lieu à Saillon, mardi 25 novembre, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

†

La Société de musique « L'Helvétienne » a le devoir de faire part du décès de son membre fondateur

Monsieur Maurice RODUIT

Pour l'ensevelissement, prière de consulter l'avis de la famille.

†

Monsieur et Madame Alfred LATHION, leurs enfants et petits-enfants ;
Monsieur le Curé Alphonse LATHION ;
Monsieur et Madame Jules LATHION, leurs enfants et petits-enfants ;
Monsieur et Madame Gédéon MICHELET-LATHION,
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur d'annoncer le décès de

Révérende
Sœur Lucile LATHION

leur chère sœur, belle-sœur, tante et cousine, très pieusement décédée à l'âge de 60 ans, après une longue maladie chrétiennement supportée.

L'ensevelissement a lieu au Couvent d'Ingenbohl (Schwyz), le lundi 24 novembre 1952.

La messe et l'office d'enterrement seront célébrés à l'église paroissiale de Basse-Nendaz, le mardi 25 novembre, à 10 heures.

Priez pour elle

Occasion !

Chèvre grasse première qualité

Entière ou demi	par kilo	Fr.	2.50
Quart antérieur	»	Fr.	2.80
Quart postérieur	»	Fr.	3.30
Salametti nostrani (chèvre)	»	Fr.	2.50
Mortadella pur porc	»	Fr.	6.50
Salametti porc frais	»	Fr.	5.—
Salametti porc sec	»	Fr.	8.50
Jambon roulé (ventre)	»	Fr.	7.—
Salame nostrano, 1re qualité	»	Fr.	10.—
Codegotti épicé à la vanille	»	Fr.	6.50

Charcuterie-Boucherie
CONTI - MARIOTTA
LOCARNO, St-Antonio
Tél. (093) 7 52 04

Corbillard-automobile
Cercueils
Couronnes
Transports internationaux

Pompes funèbres
Marc CHAPPOT
Martigny-Ville
Tél. 026 / 6 14 13

Chaudières chauffage central

Quelques bonnes occasions en I. Classic N° 2-3-5, Strebel Camino 1502, 2001-2-5 à céder à prix avantageux. **Demander prix à Case postale Chauderon 6, LAUSANNE.**

ON DEMANDE :
un domestique
sachant traire et faucher. Place à l'année.
S'adresser au bureau du journal.

Exigez le Confédéré
DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Vous avez la faveur du choix...

Madame, avec la transmission automatique, vous bénéficierez de tous les avantages de ce nouveau perfectionnement.

Vous piloterez votre voiture avec une aisance parfaite, sans manipulations compliquées, dans le trafic le plus intense, sur la grande route comme à la montagne.

L'accélération se fait sans heurts et sans changements de vitesses. Conduire ainsi devient un véritable plaisir.

Pensez à ce confort extraordinaire lorsque vous achèterez votre nouvelle Ford et choisissez la transmission automatique.

FORD-O-MATIC

à partir de Fr. 14 250.–

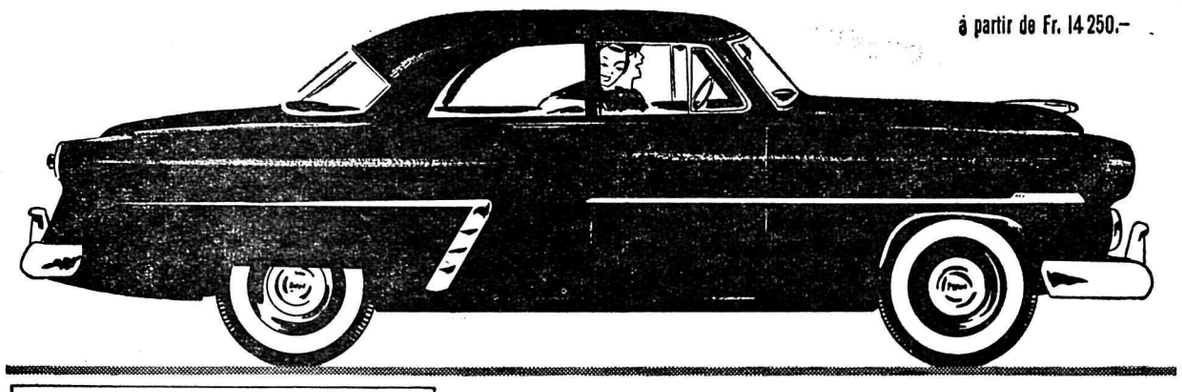

Un quart d'heure suffit..
Avec la Ford, point n'est besoin de réfléchir longtemps. Un quart d'heure suffit pour vous convaincre de sa supériorité.

FORD

...et maintenant, Madame, faites votre choix!

Sion : KASPAR FRÈRES, Garage Valaisan

Bienne : Grand Garage du Jura S. A.
Fribourg : Garage Maradan.
Genève : Autohall Servette S.A.
La Chaux-de-Fonds : Garage des Trois Rois S.A.
Lausanne : Garage Red Star S.A., R. Mettraux.
Montreux : L. Mettraux et Fils S.A.
Porrentruy : Lucien Vallat.

Délégué : O. Gehriger, Zurich

A VENDRE :

1 CAR Ford

18 places, 20 CV, en parfait état, roulé 50.000 km. Pourrait éventuellement se transformer en camion. Réelle occasion.
Prix : Fr. 8.000.—.

1 CAR Saurer

22 places, 23 CV, en bon état. Moteur et pont arrière revisés en 1951. Prix : Fr. 10.000.—.
S'adresser au Garage
A. BORNAND, Sainte-Croix

Café-Restaurant et Hôtel

de 13 chambres avec grande terrasse au bord du lac, environs Genève, à remettre, aff. famille. Capital nécessaire : Fr. 50.000.—. Eventuellement, immeuble à vendre. Offres sous chiffres : Z. 100117 X., Publicitas, Genève.

Pendant votre temps libre, augmentez votre salaire de

100 à 150 fr. par mois

par une occupation accessoire. Pour la trouver, écrivez sans engagement à SOG, Rozon 16, Genève.

Tout de suite non fumeur !

Libéré sans peine de l'envie de fumer, garanti en quelques jours, grâce aux gouttes Omozon. Efficacité 100 %, examiné médicalement, inoffensif, agréable à prendre. Flacon original à fr. 11.75. Fabricant et expéditeur : A.-F. Ribi, drog. dipl., Sulgen 102 — Tél. (072) 5 22 58.

PIANO À QUEUE

BECHSTEIN (1.90)
A VENDRE
Magnifique occasion
Sera visible vendredi soir au Corso - Martigny, Gala Gilles - Albert Urfer
Pour tous renseignements :
Adrien Darbellay

PERDU une échelle

entre passage à niveau Martigny-Orsières et Charrat
Prière d'aviser M. Tornay, scierie, Charrat. Récompense.

VINS DE CHOIX DU VALAIS

Vieux Fully

Fendant
Johannisberg
Gamay

VENTE EN BOUTEILLES de 2/10, 3/10, 5/10, 7/10 et litre

Demandez prix à :

Valloton, Bender & Cie, Commerce de vins, **Fully**

Téléphone (026) 6 31 41 et 6 31 30

MERCEDES BENZ

présente une gamme de camions Diesel de 4,5 à 7 tonnes

4,5 tonnes : 23/90 PS, 6 cylindres, en normal et tout terrain. Empattement 4,60 mm.

NOUVEAU : 5 tonnes, 6 cyclindres. 37/120 PS. Empattement 4.60 mm.

ATTENTION ! Ce véhicule sera présenté pour la première fois en Valais, la semaine du 24 au 29 novembre.

Rendement insurpassable — Consommation 16,7/100 km.

7 tonnes : 44/145 PS. Empattement 4,80 mm.
Délais de livraison très courts.

AGENT EXCLUSIF POUR LE VALAIS : **F. LANZ, Aigle**

Téléphone 2 20 76

Le Dépôt fédéral des chevaux de l'armée à Berne vendra aux enchères

Samedi 29 novembre 1952, à 1100 h., à Sion (Place de la Planta)

7 mulets fédéraux

Remise contre paiement au comptant et aux conditions de vente habituelles. Celles-ci peuvent être demandées auprès de l'administration soussignée.

Dépôt féd. des chevaux de l'armée, Berne.

Feuilleton du « Confédéré » **53**

ESCALE DANS LA TEMPÊTE

ALIX ANDRÉ

Ses cheveux blancs flottant librement, son chapeau sous le bras, sa haute taille un peu voûtée à cause de la rapidité de sa marche, l'abbé Morand gravissait deux par deux les degrés taillés à même le talus.

Presque en même temps que le prêtre, Geneviève fut dans le hall du rez-de-chaussée. Elle avait, dans son désarroi, oublié de le prévenir, et voici qu'averti, elle ne savait par quel miracle il arrivait quand même. Elle alla vers lui, et comme, la fixant d'un regard angoissé, il questionnait anxieusement :

— Eh bien ?

La jeune fille secoua avec découragement la tête.

— Je ne sais rien !... les docteurs sont auprès de lui, dit-elle.

Et, pressante tout à coup :

— Montez, je vous en supplie, parrain, montez... que j'apprenne enfin quelque chose.

A l'instant où, sans attendre une réponse, elle s'engageait dans l'escalier, le prêtre, doucement, la retint par le bras. Elle se retourna, surprise, et rencontra un regard pénétrant dont l'expession la fit s'arrêter, interdite.

— Sonia est à la maison, Geneviève, dit Pierre Morand d'une voix grave.

La jeune fille eut une sorte de haut-le-corps. Elle fixa sur son parrain ses beaux yeux agrandis, répétant comme si elle ne pouvait réaliser la signification de ces paroles :

— Chez vous ?... Sonia est chez vous ?

Très calme, l'abbé Morand dit simplemnt, et, fait inconcevable, il parut à la fiancée de Maxime qu'une sorte de sévérité marquait sa voix :

— Oui, Geneviève.

La jeune fille essaya de se recueillir un instant comme si, intérieurement, elle se fût exhortée au calme. Puis, d'une voix retenue, mais où un imperceptible tremblement se devinait, elle articula, et sa phrase n'était même pas interrogative :

— Pour l'avoir accueillie chez vous, il faut que vous ignoriez tout, parrain...

Et le prêtre, du même ton calme, mais empreint d'une décision sans réplique :

— Non ! mon enfant, dit-il, je sais...

Une intense stupeur, toute proche de la révolte, cloua Geneviève à sa place.

Elle demeura muette quelques secondes, puis, avec une violence contenue, fit les quelques pas qui la séparaient de son oncle.

Un instant, le prêtre et la jeune fille se considérèrent en silence : Lui, très grave, ayant dans ses yeux profonds, illuminés de bonté, une sorte d'adjuration au pardon qui devait fléchir Geneviève, et celle-ci, tout animée d'une défensive ardeur, rétive et enfermée dans sa légitime aversion. A la fin, elle murmura tout bas :

— Vous comptez la garder ?

Affirmativement, l'abbé inclina la tête.

— Ma maison s'est ouverte devant elle... elle sera son refuge désormais.

— Même si... Maxime mourait, parrain ?

Une douloureuse crispation détruisit à peine la sérénité du noble visage ; et bientôt, à nouveau, la confiance l'illumina.

— Cela ne sera pas, mon enfant... Dieu ne peut pas permettre une aussi cruelle chose !

Au même instant, et comme si les paroles de l'abbé Morand eussent constitué une prophétie, le prêtre et sa filleule entendirent s'ouvrir la porte de Maxime. Geneviève devint si pâle que Pierre Morand, effrayé, étendit la main pour la soutenir. Mais, doucement, elle repoussa, et, après quelques secondes d'inexprimable angoisse accordées à la lâcheté de son corps tremblant, les dents serrées, le cœur bondissant dans sa poitrine, fermement elle monta vers son destin.

Elle fut très vite avec l'abbé en haut des marches. Debout devant la porte ouverte, son père, le front rasséréné, lui tendait les bras. Elle y tomba, et tout son courage sombrant dans une réaction de joie immense, elle se mit à sangloter tout bas tandis que Paul Talberg, qui apparaissait sur le seuil, grondait d'une voix joyeuse et attendrie :

— Allons ! Geneviève, du courage que diable... il n'y a pas de quoi se désoler, maintenant !

Sans honte, la jeune fille releva un visage inondé de larmes.

— Il vivra, n'est-ce pas ? demanda-t-elle ardemment.

Comme l'interpellé souriait en inclinant la tête, avec résolution elle se dégagea, écarta son père, et, sans même s'inquiéter que Maxime eut on non repris connaissance, poussée par l'impérieux désir de le revoir, sur la pointe des pieds, elle entra.

Dans le vestibule orné des trophées qui précédait la chambre, le vieux docteur, aidé par le valet de chambre, rangeait méthodiquement dans sa valise des flacons et divers instruments. Il fit, sans parler, un signe amical à Geneviève, qui, jusqu'au lit, s'avança.

D'une main tremblante, elle écarta le pagne multicolore de la petite indigène, et son regard embué se posa avidement sur le visage de Maxime, dont les yeux étaient clos. Alors, sans réfléchir, dans son infini bonheur de le savoir enfin bien vivant, elle joignit les mains en murmurant avec ferveur :

— Comme je vais vous aimer, Maxime !...

Puis, elle s'agenouilla, et, de son front brûlant, chercha sur l'oreiller la joue brune, tandis que de nouveau d'intarrissables larmes de délivrance se mettaient à couler... Et soudain, elle sentit sur ses cheveux défaits l'effleurement d'une main légère. Elle releva la tête. Les yeux noirs, ardents dans la pâleur mate du beau visage, la fixaient ; et la voix grave, si merveilleuse que son cœur se glaçait à la pensée qu'elle eût pu ne plus l'entendre, murmura :

— Ne pleurez plus, enfant... ce n'est point de votre faute...

Et, comme s'il s'en excusait, Maxime, avec une sorte d'amertume, ajouta :

— Vous voyez bien, d'ailleurs, que je vis...

CHAPITRE XIV

Franchissant les vitrages aux rideaux écartés, un soleil joyeux entrait à flots dans la grande salle de la Maison de verre. Sa tiédeur bienfaisante était la première manifestation d'un précoce printemps... Les êtres et les choses devaient le ressentir profondément ; depuis le berger, qui, appuyé sur son bâton, sa houppelande rejetée en arrière, regardait ses moutons brouter l'herbe nouvelle du terrain, jusqu'aux humbles crocus, dressés sur leurs tiges, dont la pelouse de la Maison de verre s'émaillait.

De sa chaise longue installée dans la salle, et sur laquelle, depuis quatre mois, il avait passé ses journées, Maxime contemplait pensivement le panorama de la vallée, paysage encore dépouillé et dont seuls les ruisseaux à reflets d'argent enveloppaient la nudité, mais qui, demain, on en sentait l'émouvante promesse, serait neigeux comme un bouquet de mariée.

Et cependant, nul émoi joyeux qui l'eut mis à l'unisson des choses ne se reflétait sur son visage. Il était étendu, le buste droit, pourtant, face aux pelouses, dans cette chaise longue qu'il quittait seulement à la nuit, porté par deux domesiques, afin d'aller dormir sur un proche divan. Car, dès le début de son immobilité, Maxime, abandonnant momentanément sa chambre, s'était fait installer au rez-de-chaussée. Cela était préférable, avait-il décidé, non seulement pour lui qui jouirait d'un horizon plus vaste et serait davantage mêlé à la vie intime de la maison, mais encore pour son vieux et dévoué valet de chambre qui le soignait exclusivement, et dont les jambes rhumatisantes seraient ainsi épargnées.

Le docteur avait donc passé, tantôt sur un grand fauteuil, tantôt sur sa chaise-longue, des semaines presque sans souffrance et en tous cas sans tristesse ; heureux même de cet accident qui allait l'aider, pensait-il, à conjurer le destin. Car, quels que soient les mots imprécis que, pour se leurrer lui-même, il employait, Maxime connaissait bien toute la cruauté de sa pensée envers la pauvre folle ; et il ne pouvait oublier qu'à cette vie vacillante trois autres existences demeuraient suspendues.

Et les jours s'étaient écoulés très vite, tellement vite ! Les os de la jambe droite, brisés en divers endroits, avaient, emprisonnés dans leur gaine de plâtre, repris leur forme et leur force première. Bientôt il pourrait quitter son appareil, sa vigueur était reconquise ; et, retardé mais inexorable, l'attendait toujours le cruel devoir.

Maxime ferma un instant les yeux, et sur son visage passa une expression poignante de lassitude. C'en était fait, il n'espérait plus maintenant (puisqu'il se trouvait assez infortuné pour appeler en lui-même espoir l'idée qui se rattachait à la mort d'un être !). Par un inexplicable caprice de la destinée, contre toute attente, Hélène Cartier, condamnée, vivait toujours. Et lui, Maxime, rétabli d'ici peu, devrait, comme son honneur l'y obligeait, et sans que rien désormais pût y mettre un obstacle, épouser Geneviève.

Geneviève !... Le docteur songea combien, durant cette épreuve, elle avait été admirable, refusant de suivre M. Morand à Paris, afin de passer l'hiver, avec deux domestiques seulement, dans le désert qu'était Belle-Ile, dont elle ne s'échappait que pour se rendre auprès de lui. Et bien qu'il ne se permît aucune illusion sur le sens de cette constante présence qui constituait, selon lui, une sorte de réparation du tort et des souffrances causées, Maxime en avait si profondément goûté la douceur, qu'il éprouvait soudain une sorte d'effroi à l'idée que cela pourrait ne plus être. D'un geste machinal comme pour faire dévier le cours de ses pensées, il éleva jusqu'à ses yeux sa montre de poignet, mais il laissa aussitôt retomber sa main avec une sorte d'impatience. Dans la fuite trop lente des heures, c'était encore Geneviève qu'il cherchait, Geneviève et l'instant de son arrivée, vers lequel, impatiemment, tout son être était tendu.

(A suivre.)

(Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de France.)